

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Réuni le 09 juin 2023, sous la présidence de Monsieur FONTAINE Lionel, le Conseil Municipal a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

Etaient présents : M. FONTAINE Lionel, Mme JOHNSON Claudine, M. BRASSART Daniel, Mme FAVA Joëlle, M. OLSZOWSKI Jacques, Mme CARDOT Marie-Line, M. SPECQ Roger, Mme GUESSOUM Dalila, M. MINNENS Régis, M. LEDOUX Philippe, M. MARCINKOWSKI Michel, Mme MATULA Magali, Mme DOURNEL Anaïs, M. KNOISCH Daniel, Mme CAUDRELIER Geneviève, Mme ROUSSEAU Dominique, Mme DELVILLE Vanessa.

Absents excusés ayant donné procuration :

Pouvoir de Mme DELSAUT Isabelle à Mme JOHNSON Claudine
Pouvoir de Mme BRUHIER Armelle à Mme GUESSOUM Dalila
Pouvoir de M. BITCH Mustafa à M FONTAINE Lionel
Pouvoir de M. MEMBOT Sébastien à M. KNOISCH Daniel
Pouvoir de Mme REGNIER Jenny à Mme MATULA Magali
Pouvoir de M. MATHON Maxence à M. SPECQ Roger
Pouvoir de Mme TROJANOWICZ Coraline à Mme DOURNEL Anaïs
Pouvoir de M. MAZZOLINI Fabrizio à Mme DELVILLE Vanessa

Absents excusés: /

Absents : Mme GAUTHIEZ Paulette, M.DELABY Bernard

1 – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. MARCINKOWSKI Michel, Conseiller Municipal, est désigné secrétaire de séance.

2 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la réunion précédente est **approuvé à la majorité (1 abstention : Mme ROUSSEAU) par le Conseil Municipal.**

3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – INFORMÉTIONS SUR LES DECISIONS PRISES

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal.

4 - ÉLECTION DES SÉNATEURS - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le renouvellement des mandats des sénateurs dans le département du Nord interviendra le dimanche 24 septembre 2023. Conformément au décret N°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et à l'article 1^{er} de l'arrêté Préfectoral du 26 mai 2023, fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 9 juin 2023 afin de désigner leurs délégués et suppléants appelés à élire les sénateurs.

Le Maire a proclamé élus délégués les candidats de la liste commune ayant obtenu les mandats de délégués dans l'ordre de présentation et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus soit :

1. Monsieur Lionel FONTAINE
2. Mme Claudine JOHNSON
3. Monsieur Daniel BRASSART
4. Madame Joëlle FAVA
5. Monsieur Jacques OLSZOWSKI
6. Madame Dalila GUESSOUM
7. Monsieur Roger SPECQ
8. Mme Isabelle DELSAUT
9. Monsieur Régis MINNENS
10. Madame Anaïs DOURNEL
11. Monsieur Maxence MATHON
12. Madame Geneviève CAUDRELIER
13. Monsieur Daniel KNOPI SCH
14. Madame Dominique ROUSSEAU
15. Monsieur Fabrizio MAZZOLINI

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats de la liste pris à la suite du dernier candidat élu délégué, dans l'ordre de présentation sur la liste, et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, soit :

1. Mme Jenny REGNIEZ
2. Monsieur Philippe LEDOUX
3. Madame Paulette GAUTHIEZ
4. Monsieur Mustafa BITCH
5. Madame Vanessa DELVILLE

5. Création de postes - dispositif Parcours Emploi Compétences

Il est proposé de créer, annuellement, sous condition de faisabilité de leur mise en place, et dans le prolongement des contrats créés l'année précédente, 10 emplois dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences,

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir avec les personnes recrutées.

6. C.C.C.O. – CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN CHANTIER D'INSERTION

La commune souhaite favoriser l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi en développant des chantiers d'insertion comme outil d'insertion.

Elle entend confier à la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, au titre de ses compétences et via son Centre de Formation, la réalisation d'un nouveau chantier d'insertion :

Travaux de maçonnerie au Centre Culturel Administratif et Social « Les Galibots ».

Dans ce cadre, une nouvelle convention, définissant des conditions de mise en œuvre de ce chantier et les engagements de chacune des parties, est soumise à la collectivité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

7. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question